

# Le rôle du député

## Voter les lois

Les textes de lois sont débattus en commission puis dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale. Le député dépose des amendements qui lui permettent de modifier les textes examinés. Au moyen des amendements, il dialogue avec les ministres pour préciser ou modifier la politique conduite par le Gouvernement.

- ➔ Je m'engage à être présent à l'Assemblée nationale, lors des commissions et des débats dans l'hémicycle.
- ➔ Je prolongerai sur le prochain mandat mon travail de proximité et d'écoute du territoire, en amont des débats des textes de lois, pour relayer vos interrogations, vos propositions et vos préoccupations.

## Contrôler l'application des lois

Ce travail méconnu du député est pourtant au cœur de son action. Le vote d'une loi cherche à produire des effets directs, positifs et attendus. Dans la réalité, la loi peut provoquer des effets indirects, négatifs et inattendus. L'évaluation des lois permet de vérifier leur concrétisation, d'identifier leurs points d'amélioration et de simplification.

- ➔ Je m'engage à poursuivre mes actions pour le développement de l'évaluation.
- ➔ Je m'engage à agir pour la simplification afin de faciliter la vie des Français, des entreprises, des collectivités territoriales.

## Écouter les citoyens

Représentant les citoyens de sa circonscription, les élus, les entreprises et les associations, le député est un interlocuteur qui écoute les sollicitations qui lui sont adressées et cherche à leur apporter des réponses. En intervenant auprès des ministres, en ouvrant des portes, le député est un facilitateur qui contribue au succès des projets de la circonscription, qui aide à la résolution des difficultés.

- ➔ Je poursuivrai et j'élargirai les démarches mises en œuvre depuis 2017 pour écouter les citoyens et les forces vives du territoire.
- ➔ J'agirai pour aider les projets des entreprises, des collectivités, des associations.